

**Ville de Sainte-Anne-des-Plaines**

# **Plan d'action 2023**

**Intégration  
des personnes handicapées**



## **Plan d'action de l'année 2023 pour l'intégration des personnes handicapées**

### **Description de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines**

Occupant la partie nord de la MRC Thérèse-De Blainville, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines fait également partie intégrante de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ayant une superficie de 92,79 km<sup>2</sup>, cette agglomération à caractère rural représente 48% du territoire de la MRC. Par ailleurs, sa population de 15 214 personnes en 2018, lui confère le 4<sup>e</sup> rang des sept (7) municipalités constituant la MRC.

L'accès principal à Sainte-Anne-des-Plaines s'effectue du sud, en provenance de Bois-des-Filion, via la route 335 qui est le prolongement de l'Autoroute 19. Au nord, cette route atteint la ville de Terrebonne (secteur La Plaine), qui est aussi accessible par le rang du Trait-Carré. Ce même rang rejoint la ville de Mirabel vers le sud, ou Sainte-Sophie à l'ouest, via la montée Morel. L'est du territoire est accessible du nord au sud par le boulevard Sainte-Anne, la 5<sup>e</sup> avenue ainsi que le rang Lepage. L'institut Archambault, un établissement correctionnel, est aussi une composante majeure du territoire de Sainte-Anne-des-Plaines.

La municipalité assume des responsabilités en matière d'aménagement et d'urbanisme, d'habitation, de voirie, de développement communautaire et culturel, de loisirs, de transport en commun en milieu urbain, d'assainissement des eaux usées, etc.

## Le comité

Le service des loisirs et de la culture coordonne la mise en œuvre du plan d'action. Le comité est formé des personnes suivantes :

- M. Marc-Olivier Leblanc, conseiller municipal;
- M. Maxime Thérien, directeur du service des loisirs et de la culture;
- M. Joëlle Brassard, directrice par intérim du service infrastructures et techniques;
- Mme Linda Charbonneau, directrice des ressources humaines et directrice générale adjointe;
- Mme Émilie Lepage, directrice des communications et de l'expérience citoyenne;
- M. Patrice Martel, directeur du service de sécurité incendie;
- Mme Julie Picard (représentant des citoyens).

| Responsable                   | Obstacles   | Objectif   | Actions   | Indicateur de résultats   | Délai de réalisation           | Résultats |
|-------------------------------|---|--|---|---|--------------------------------|-----------|
| INFRASTRUCTURES ET TECHNIQUES | •Les chaises roulantes peuvent difficilement accéder ou circuler sur certains trottoirs de la Ville.  | •Assurer la circulation des chaises roulantes et triporteurs sur les trottoirs.  | •Vérifier les abaissés de trottoirs et l'état des trottoirs, puis les corriger.                                   | Réaliser un bilan de santé des trottoirs;<br>Réalisation des travaux sur le boul. Ste-Anne                              | •2023 et les années suivantes. |           |
|                               | •Les espaces de stationnement sont restreints au centre-ville.  | •Offrir des espaces dédiés aux personnes handicapées à proximité du centre-ville.  | •Aménagement d'un stationnement avec cases dédiées donnant accès au centre-ville.                                 | Rénovation des travaux du boul. Ste-Anne à venir;<br>Rénovation de l'espace de stationnement à côté du bar des plaines; | •2023 et les années suivantes. |           |
|                               | Nous prévoyons un obstacle pour les personnes ayant des problèmes de visuel lorsqu'ils voudront traverser le boulevard Ste-Anne aux futurs feux de circulation. | Permettre aux personnes ayant des problèmes visuels de pouvoir traverser le boulevard Ste-Anne en sécurité aux futurs feux de circulation. | Interpeller le ministère des transports afin que les feux de circulation pour piéton soit muni d'un effet sonore. | Le MTQ prévoit installer des signaux sonores pour les traverses de piétons.   | 2023                           |           |

|                            |  |  |  |   |                                |  |
|----------------------------|--|--|--|---|--------------------------------|--|
| <b>Ressources humaines</b> | •Il serait difficile de maintenir en emploi certains employés qui deviendraient handicapés.                  | Faciliter le maintien en fonction des employés en cours d'emploi qui deviendraient handicapés.   | •Offrir les adaptations nécessaires au poste de travail et à sa description de tâches.   | Le cas échéant, mettre en place les adaptations nécessaires;  | •2023 et les années suivantes. |  |
|                            | Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées.  | Mieux outiller les employés concernant l'accueil des personnes handicapées en milieu de travail. | Offrir une formation aux employés concernant l'accueil des personnes handicapées en milieu de travail. Par exemple : faire une formation aux l'employés sur un handicapé précis. | Donner au moins une formation aux employés;   | 2023                           |  |
|                            | Absence de politique d'embauche de personne handicapée.  | Mettre en place une politique d'embauche de personne handicapée à compétence égale.              | Élaboration d'une politique en équité, diversité et inclusion.   | La réalisation d'une politique en équité, diversité et inclusion.                                   | 2023                           |  |
| <b>Loisirs</b>             | •Les parcs municipaux n'offrent pas de modules de jeux pour les enfants handicapés.                          | •Permettre aux enfants handicapés de s'amuser dans un module de jeux adaptés.                    | •Installer un module de jeux et un revêtement de sol appropriés afin que les enfants handicapés puissent s'amuser.   | Installation d'au moins un élément dans un parc pour les personnes handicapées;                     | •2023                          |  |
|                            |  |  | •Lors d'appels d'offres, toujours prévoir l'accessibilité des personnes handicapées.   | Ajouter des points dans la grille d'évaluation des appels d'offre pour l'accessibilité universelle. | 2023 et les années suivantes   |  |
|                            | Certains endroits dans le parc des Méandres sont inaccessibles pour les personnes avec une mobilité réduite. | Rendre accessible le parc des Méandres.  | Construction du sentier des ainées qui permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux parcs malgré les pentes abrutées.  | Réalisation du sentier des ainées.  | 2024                           |  |

|                     |   |  |   |   |                                |  |
|---------------------|---|--|---|---|--------------------------------|--|
|                     | •Les enfants handicapés ont un accès limité au camp de jour.  | •Favoriser la participation des enfants handicapés au camp de jour.  | •Maintenir l'embauche de 14 animateurs accompagnateurs.   | Embauche d'un minimum de 14 animateurs accompagnateurs.   | •2023 et les années suivantes  |  |
|                     | •Les enfants handicapés de plus de 14 ans n'ont pas accès au camp de jour.  | •Favoriser la participation des enfants plus vieux à des activités.  | •<br>•Vérifier la possibilité de référer à des camps spécialisés afin de connaître les offres de service dans la région et être en mesure d'informer nos citoyens sur ces offres.   | Compléter les démarches de recherche afin d'informer les citoyens.  | •2023                          |  |
|                     | •Les événements organisés ne prévoient peu ou pas l'accès et la participation des personnes handicapées.            | •Permettre la participation des personnes handicapées aux événements populaires organisés par la communauté. | •Sensibiliser les organismes afin qu'ils prévoient des mesures et publicisent celles-ci afin de permettre la participation des personnes handicapées.<br>•Faire un dépliant explicatif aux organismes sur les enjeux des personnes handicapées lorsqu'ils louent une salle. | Faire au moins une intervention de sensibilisation auprès de nos organismes locaux.<br><br>Réaliser le dépliant ou le mettre directement dans le contrat. | •2023 et les années suivantes. |  |
| <b>Bibliothèque</b> | •Les personnes avec un handicap visuel ont peu de livres adaptés.   | •Offrir des livres rédigés en gros caractères aux personnes handicapées.                                     | •Acheter davantage de livres rédigés en gros caractères audio et numériques.  | Achat d'au moins une quinzaine de livres.   | •2023 et les années suivantes. |  |
|                     | Les personnes avec des handicaps ou vivant avec des gens ayant des handicaps ont peu de littérature sur leur sujet. | Offrir de la littérature sur différents sujets en lien avec des handicaps.                                   | •Acheter davantage de livres sur les personnes handicapées.   | Achat d'au moins une quinzaine de livres en lien avec toute sorte d'handicap.   | •2023 et les années suivantes. |  |

|                  |   |  |   |  |                                |  |
|------------------|---|--|---|--|--------------------------------|--|
|                  | Les personnes ont peu ou pas de conférence concernant des sujets en lien avec des handicaps             | Offrir des conférences sur différents sujets en lien avec des handicaps  | Offrir aux moins une conférence sur un sujet en lien avec un handicap   | Réaliser une conférence sur un sujet en lien avec un handicap.   | 2023                           |  |
| <b>Culture</b>   | •L'accès aux personnes handicapées est difficile lors d'événements populaires ou de spectacles.         | •Favoriser l'accès aux personnes handicapées aux événements populaires.  | •Dédier des stationnements réservés aux personnes handicapées.<br>•Placer des toilettes chimiques adaptées aux personnes handicapées.   | Réserver aux moins deux stationnements pour handicapées lors d'événements de la ville.<br>Installation d'au moins une toilette chimique adaptée dans nos événements. | •2023 et les années suivantes. |  |
| <b>Urbanisme</b> | •L'accès à certains commerces est difficile pour les personnes en fauteuil roulant.                     | •Permettre aux personnes en fauteuils roulants ou triporteurs d'accéder aux commerces.   | •Via une sensibilisation accrue, demander aux commerçants de s'assurer que leur accès aux fauteuils roulants soit bien adapté (exemple ; Tim Horton).<br><br>Création d'une liste de commerçant conforme; | Faire une sensibilisation par année;<br><br>Création d'une liste des commerçants répondants à l'accessibilité universelle;   | •2023 et les années suivantes. |  |
|                  | •Certains stationnements publics et commerciaux n'ont pas d'espaces réservés aux personnes handicapées. | •Sensibiliser les commerçants pour l'aménagement d'espaces de stationnement afin de favoriser l'accès aux personnes handicapées. | •Promouvoir auprès des commerçants l'importance de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics et du respect de la réglementation sur l'aménagement d'un stationnement.                           | Mise en place d'une campagne de sensibilisation auprès des commerçants afin de les sensibiliser à l'aménagement de stationnement pour personnes à mobilité réduite.  | •2023 et les années suivantes. |  |

|   |   |   |   |  |                                |  |
|---|---|---|---|--|--------------------------------|--|
|   | Les frais de permis de la ville augmentent le fardeau fiscal des personnes handicapées. | Diminuer les frais administratifs des personnes handicapées   | Abolition des frais de permis pour la rénovation pour adapter les domiciles pour les personnes handicapées.   | Abolition des frais de permis  | 2023                           |  |
| <b>Communication</b>  | •Les personnes handicapées ne se sentent pas en sécurité aux passages piétonniers.      | •Améliorer la sécurité aux passages piétonniers, y compris ceux ayant une lumière de signalisation. | •Informer la population des règles de sécurité à respecter à un passage piétonnier.   | Réaliser une campagne de sensibilisation sur cet enjeu.  | •2023 et les années suivantes. |  |
|   | •Les personnes handicapées sont peu informées des services qui leur sont offerts.       | •Promouvoir les actions entreprises et réalisées à l'égard des personnes handicapées.               | •Rendre le plan d'action facile d'accès au public et diffuser les actions entreprises par la Ville ou ses organismes sur le site internet, Facebook, et dans la revue municipale. | Mettre le plan d'action et le bilan sur le site web de la ville et le diffuser aux organismes visés. | •2023 et les années suivantes. |  |
|   |   |   | •Ajouter le logo et indication dans une section de la programmation.  | Mettre le logo afin d'aviser que l'événement ou activité est en accès universel.                     |                                |  |
|   |   |   | •Faire une communication officielle, une conférence de presse et mettre une section sur le site web. Faire un plan de communication.  | Mettre en place d'un plan de communication.  |                                |  |
|   |   |   | •Promouvoir les bons coups.   | Faire la promotion d'un bon coup au une fois par année.  |                                |  |
|   |   |   | Faire connaître le programme PAIR   | Faire un calendrier de publication pour faire connaître le programme PAIR.                           |                                |  |
| Difficulté de communication avec des personnes handicapées. | Augmenter les services offerts auprès des citoyens                                      | •Rendre disponible le site internet de la ville avec une accessibilité universelle;                 | Mise en fonction du nouveau site web.   | 2023   |                                |  |

| Responsable                           | Obstacles   | Objectif  | Actions   | Indicateur de résultats   | Délai de réalisation           | Résultats |
|---------------------------------------|---|---|---|---|--------------------------------|-----------|
| <b>Accès aux bâtiments municipaux</b> | •Les personnes handicapées accèdent difficilement à certains bâtiments municipaux.                  | •S'assurer que les fauteuils roulants puissent entrer dans les édifices municipaux lorsqu'il y a des travaux. | •Installer un seuil temporaire ou un passage approprié pour accéder aux édifices.   | Faire les installations requises lorsqu'approprié.                        | •2023 et les années suivantes. |           |
| <b>Centre sportif</b>                 | •Les personnes handicapées ont un accès difficile à l'aréna.  | •Accès aux personnes handicapés dans l'aréna pour assister aux événements.                                    | •Installer des portes automatiques pour accéder à l'aréna.<br>•Aménager des espaces réservés aux personnes handicapées dans l'aréna.                      | Faire les installations requises.   | •2023                          |           |
| <b>Sécurité incendie</b>              | •Les services d'urgence ne sont pas informés des lieux où résident des personnes ayant un handicap. | •Recenser les personnes handicapées requérant une attention particulière sur le territoire.                   | •Inscrire les citoyens lors des visites résidentielles.<br>•Promouvoir l'inscription volontaire via les médias et les outils de communication municipaux. | Réalisation des actions   | •2023 et années suivantes      |           |
|                                       | •Les personnes handicapées sont isolées et vulnérables en situation d'urgence.                      | •Être en mesure d'aider et de secourir les personnes handicapées advenant une situation d'urgence.            | •Transmettre une feuille d'instruction pour évacuation en cas d'incendie à toutes les personnes identifiées.  | Toutes les personnes identifier doivent détenir la feuille d'instruction. | •2023                          |           |
| <b>Le comité</b>                      | •Manque d'information pour mettre en place de nouvelle action.                                      | • Avoir de nouvelle idée de mesure dans le plan d'action  | •Faire appel aux associations en lien avec les personnes handicapées dans la région.  | Trouver deux actions supplémentaires pour les années suivantes.           | 2023                           |           |
| <b>Communautaire</b>                  | La livraison à domicile ne sera plus disponible par les épiceries.                                  | Trouver une alternative pour les personnes ayant besoin du service de livraison                               | Discuter avec des partenaires afin de trouver des solutions afin d'offrir à nouveau le service.   | Rétablir un service de livraison d'épicerie à domicile.                   | 2023                           |           |



